

**PROCES-VERBAL DE LA
DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION SOCIETE DE TIR DE L'EUROSTAND LORRAINE**



TENUE LE 15 OCTOBRE 2022 A VOLMERANGE-LES-MINES

L'Assemblée Générale Ordinaire de LA SOCIETE DE TIR DE L'EUROSTAND LORRAINE (STEL) s'est réunie le samedi 15 octobre 2022, à l'EUROSTAND de Volmerange-les-Mines, sous la présidence de M. Jacques MENGIS.

La séance est ouverte à 10h00

PRESENCES DU COMITE DIRECTEUR

Jacques MENGIS	Gérard GODEFROID	Monique LENDORMI
Serge DODSA	Philippe MULLER	Marco MENDES
	Adrien SOPPELSA	

ABSENCES DU COMITE DIRECTEUR

François LUCIANI	Benjamin MATT	Jean-Marc CODATO
Marco BELLIDO	André JESSE	

ETAIENT PRESENTS

- ❖ 5 membres fondateurs (sur 30) avec 126 voix (sur 315)
- ❖ 27 membres actifs (sur 884) avec 27 voix (sur 884)

Soit une totalité de :

32 membres (sur 914) avec 153 voix (sur 1199) pour un minimum de 229 personnes et 300 voix.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'était tenue le 03 novembre 2013, avait validé la modification des statuts, paragraphe 8, à savoir :

« Les délibérations de l'Assemblée Générale sont valables dès lors que le quart de ses membres sont présents, avec le quart au moins des voix inscrites. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre



du jour, une deuxième Assemblée Générale à quinze minutes de la clôture de la précédente, qui délibère quel que soit le nombre des membres présents. »

Le quorum n'ayant pas été obtenu à la Première Assemblée Générale Ordinaire de ce jour, le Président déclare ouverte cette seconde Assemblée Générale Ordinaire et salue les membres présents.

Le Président souhaite la bienvenue à :

- M. Gérard GODEFROID, Président de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine,
- M. Maurice LORENZ, Maire de la commune de Volmerange les Mines.

- M. ROBINET , Représentant de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

« Malheureusement, comme chaque année, nous avons eu à déplorer la disparition d'amis qui nous étaient chers. N'oublions pas tous les membres de nos familles et amis qui nous ont quittés cette année ».

Le Président demande à l'assemblée, afin d'honorer leur mémoire, d'observer une minute de silence à leur intention.

LE PRESIDENT RAPPELE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 03 octobre 2021
- Rapport d'activité de la saison 2021-2022
- Rapport financier de la saison 2021-2022
- Rapport de la Commission de Contrôle
- Rapport financier présenté par le Commissaire aux Comptes
- Quitus au Comité-Directeur et au Trésorier
- Renouvellement de la Commission de Contrôle
- Affectation du Résultat
- Présentation de l'activité et du Budget 2022-2023
- Questions diverses

L'Assemblée désigne quatre assesseurs volontaires, deux Français et deux Luxembourgeois.

A chaque fois, un fondateur et un tireur.

- WELTER André ET WAGNER Anthony pour la partie France
- MENDES Marco ET DOS SANTOS Bruno pour la partie « Luxembourg ».



I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 03 OCTOBRE 2021

Le Président propose de valider le procès-verbal de l'Assemblée Générale Elective du 03 octobre 2021.

- Abstention 0
- Vote contre 0
- Vote Pour Cette motion est adoptée à l'**unanimité**.

II. LECTURE DU RAPPORT D'ACTIVITE PAR LE PRESIDENT

La saison 2021-2022 a pris fin avec 1 144 membres dont :

- ❖ 1 086 adultes et 58 jeunes
- ❖ 1 038 hommes et 106 femmes
- ❖ 224 tireurs extérieurs
- ❖ 183 nouveaux
- ❖ 40 réactivations

Avec un non-retour de 212 membres.

Cette saison, nous avons vu l'inscription de 884 membres :

- ❖ 855 adultes et 29 jeunes
- ❖ 800 hommes et 84 femmes
- ❖ 90 nouveaux
- ❖ 33 réactivations
- ❖ 148 tireurs extérieurs.

Il reste dans nos carnets 384 tireurs qui, à ce jour, n'ont pas repris leur licence.

Cette année fut une bonne année au niveau des compétitions.

Nous avons pu faire une EUROSTAND-Cup (match STEL de Bench) début septembre 2021, une coupe Lorraine de TAR fin mars, une EURSOSTAND-Cup de Bench début avril, un match RIMFIRE englobant les Régionaux et enfin un match RIMFIRE à la mi-août. De plus nous avons eu :

- ❖ Championnat de France RIMFIRE mi-juin 2022
- ❖ Championnat de France BENCH 05-10/07/2022



Sans compter l'ensemble des compétitions départementales et régionales.

Comme d'habitude, permettez-moi de remercier tous ceux qui nous ont aidés dans ces tâches, car je ne peux que le répéter, sans eux rien n'est possible.

Permettez-moi de remercier les différents acteurs qui nous aident ou nous soutiennent pour nos activités :

- M. Gérard GODEFROID (Ligue Régionale de Tir de Lorraine)
- M. Jean Marc CODATO (Comité Départemental de Tir de Moselle)
- Mme Claudia DALL-AGNOL (Fédération Luxembourgeoise de Tir aux Armes Sportives)
- M. Michel PAQUET et son équipe (Communauté de Communes de Cattenom et Environs)
- M. Maurice Lorentz et son équipe (Mairie de Volmerange-les-Mines).

Et n'oublions pas tous les tireurs qui fréquentent ce stand.

Remercions aussi nos moniteurs de tir :

- M. Paulin BELLA TCHOUNGUI
- M. Andy BRUDER
- M. André JESSE
- M. Michel HALLE
- M. Sylvain KNAPP
- Mme Christine KNAPP
- M. Stéphane KOWALIK
- Mme Maryline KOWALIK
- M. Jean-Claude PISANI
- Mme Morgane RIBATTI
- M. Adrien SOPPELSA

Qui se dévouent tout au long de l'année pour vous aider à mieux pratiquer votre passion et tous les bénévoles qui se dévouent tout au long de l'année.

A titre indicatif, l'ensemble des heures de bénévolat représente une somme calculée de **59 818 €**.

Cette année fut marquée par son lot habituel de réparations et d'entretiens.

L'ensemble du chauffage des pas de tir A1, A2, A3 et A4 ont connus des études et les travaux commenceront courant octobre. De plus la mise aux normes des trappes à fumées a commencé et se poursuivra sur le mois à venir.

Je remercie très sincèrement nos salariés pour les efforts faits au cours de cette année pour assurer un fonctionnement correct malgré la masse d'opérations à réaliser.



Pour la saison 2022-2023, nous aurons à assurer :

- ❖ Un Championnat de France T.A.R. les 20-21-22 juillet 2023
- ❖ Et bien sûr l'ensemble des compétitions Départementales et Régionales

Pour le moment nous n'entendons pas parler des procédures COVID..

Cette année le résultat financier est positif pour la somme de **34 824 €**, avec une trésorerie en hausse soit : **74 513 €** à comparer à l'année précédente : **33 794 €**.

Cette année fut difficile à gérer de par le nombre de compétitions

La gestion simplifiée du bar/restaurant est positive cette année (+ 18500 €) grâce aux CDF.

III. LECTURE DU RAPPORT FINANCIER PAR LE PRESIDENT

RAPPORT FINANCIER

Petit rappel : A la demande des Commissaires aux Comptes, nous avons sorti des comptes d'exploitation les mouvements dus à la vente et l'achat des licences de tir qui sont enregistrés dans un compte 467199 et qui donnent un résultat nul.

A titre indicatif, ce sont **85 536 €** qui ont transité par ce compte.

Présentation du Compte de Résultat :

- Produits d'exploitation : 383 495 € pour une prévision de 320 000 €
Détail dans l'annexe page 4.

Il s'agit des :

Cotisations	177 302 €
Ventes de marchandises	91 114 €
Ventes de prestations de services	30 865 €
Et des autres produits de gestion courante	84 214 €

- Charges d'exploitation : 343 718 € pour une prévision de 320 000 €

Il s'agit des :

Variation des stocks	-2 929 €
Achats de marchandises	69 467 €
Autres achats et charges externes	82 327 €
Impôts et taxes	2 668 €
Salaires et traitements	91 672 €



Charges sociales	16 863 €
Autres charges	46 122 €
Aides financières	2 000 €
Dotations aux amortissements	40 628 €

La différence constitue le **Résultat d'Exploitation** qui s'élève à **34 877 €**

Les intérêts bancaires ont rapporté **247 €**. Il n'y a pas de charges financières.

D'où un **Résultat Financier** de **247 €**.

Charges exceptionnelles **200 €**

Cela entraîne un **Résultat positif de 34 824 €**.

LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2021/2022 EST DONC DE 34 824 €.

Présentation du Bilan de la saison 2021-2022 :

o L'ACTIF

La situation de nos comptes est la suivante :

Détail dans l'annexe pages 3 et 4

Actif Immobilisé **938 668 €** moins les amortissements **795 538 €**, soit un **Résultat Net de 143 130 €**.

Actif circulant **99 962 €**, dont les stocks **21 203 €**, les disponibilités **74 513 €** et les charges constatées d'avance **4 199 €**.

TOTAL DE L'ACTIF : 243 092 €

o LE PASSIF

La situation de nos comptes est la suivante :

Détail dans l'annexe pages 3 et 4

Les fonds propres sont constitués des fonds statutaires-membres fondateurs (selon ANC2018-06) pour **480 305 €**, des résultats cumulés des exercices précédents **- 317 248 €**, auxquels s'ajoute le résultat de l'exercice clos au 31 août 2022 : soit **34 8214 €**, les autres réserves : **24 239 €** .

Dettes fiscales et sociales **15 593 €**

Autres dettes : **5 379 €**

TOTAL DU PASSIF : 243 092 €

LES COMPTES DE BILAN SONT DONC ARRETES AU 31 AOUT 2022 A 243 092 €.



Le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions relatives à ces résultats.
Aucune question n'est posée.

IV. RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE

M. MERCHADIER Gérôme, membre désigné de la commission de contrôle, se lève pour donner lecture du rapport.

Le rapport constate la sincérité et la régularité des écritures, ainsi que la conformité du compte de résultat, du bilan et des états annexes avec les données des livres comptables.

La commission engage par conséquent l'Assemblée Générale à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 Août 2022.

V. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. BURGEVIN, représentant du cabinet LOREX, se lève pour donner lecture du rapport.
Ceux-ci sont clairs et ne présentent aucune anomalie.

M. BURGEVIN propose de les approuver sans réserve.

Le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions relatives à ces comptes.

Pas de question :

VI. LECTURE PAR LE PRESIDENT ET MISE AUX VOIX DE LA 1^{ERE} RESOLUTION

1^{ERE} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lectures du Rapport d'Activité, du Rapport Financier et du Rapport de la Commission de Contrôle, **Approuve** les dits rapports ainsi que le Bilan et le Compte de Résultat de l'exercice annuel clos au 31 août 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par les comptes susvisés ou résumés dans les rapports comme ayant été effectués pendant le dit exercice.

Donne quitus entier et sans réserve au trésorier et au comité directeur pour la gestion de l'exercice clos au 31 août 2022.

- Vote contre 0
- Abstention 0
- Vote Pour Cette motion est adoptée à l'**unanimité**.



VII. LECTURE PAR LE PRESIDENT ET MISE AUX VOIX DE LA 2^E RESOLUTION

Avant la 2^{ème} résolution, le Président demande s'il y a un volontaire pour assurer l'examen des comptes.

2^E RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, **décide de nommer**, pour l'examen des comptes de l'exercice annuel se terminant le 31 août 2023 M. MERCHADIER Gérôme et M. KOCH Thierry comme membres de la Commission de Contrôle.

- Vote contre 0
- Abstention 0
- Vote Pour Cette motion est adoptée à l'**unanimité**.

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président propose d'affecter la somme de **34 824 €** à « report à nouveau ».

- Vote contre 0
- Abstention 0
- Vote Pour Cette motion est adoptée à l'**unanimité**.

Composition du Comité

- Un membre quitte le Comité :
 - Mme Coralie BRUDER, qui officiait en tant que Secrétaire, que nous remercions pour les tâches accomplies.

Le Comité, lors de sa prochaine réunion cooptera une nouvelle personne au poste de Secrétaire et sera validée par la prochaine Assemblée Générale.

○ .

1	M. MENGIS Jacques	Président	STEL
2	M. GODEFROID Gérard	Vice-Président	L.L.TIR
3	M. LUCIANI François	Vice-Président	FLTAS
4	Mme LENDORMI Monique	Trésorière	STEL
5	M. CODATO Jean-Marc	Assesseur	CODEP 57
6	M. DOSDA Serge	Assesseur	STEL
7	M. JESSE André	Assesseur	STEL
8	M. MATT Benjamin	Assesseur	THIONVILLE
9	M. MENDES Marco	Assesseur	BETTEMBOURG
10	M. MULLER Philippe	Assesseur	SIERCK
11	M. SOPPELSA Adrien	Assesseur	STEL
12			

IX. LECTURE ET PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023 PAR LE PRESIDENT



Quelques explications sont données par le Président sur ce budget.

BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

○ LES DEPENSES

Les achats	96 500 €	comparé à	112 807 €
Les charges externes	27 250 €	comparé à	26 059 €
Les autres charges externes	8 370 €	comparé à	10 298 €
Impôts et taxes	3 000 €	comparé à	2 688 €
Charges de personnel	133 000 €	comparé à	108 535 €
Charges de gestion courante	36 500 €	comparé à	46 021 €.
Dotations aux amortissements	40 000 €	comparé à	40 628 €
Soit au total	346 820 €	comparé à	348 918 €

○ LES PRODUITS

Ventes et prestations de services	105 000 €	comparé à	121 979 €
Subventions de fonctionnement (Région Grand Est)	0 €	comparé à	0 €
Produits de gestion courante	241 500 €	comparé à	261 516 €
Produits financiers	320 €	comparé à	247 €

➤ **TOTAL GENERAL DU BUDGET**

346 820 € comparé à 383 742 €

Commentaires

Cette saison nous aurons, sauf annulation due à la crise sanitaire,

- Championnat de France T.A.R. du 20 au 22 juillet 2023

Si vous avez des disponibilités en temps pendant ces périodes, vous serez les bienvenus.

Information : en accord avec la FFTir, nous allons acquérir 12 postes de gongs 50 M (TAR Semi-auto 50M) et 8 postes de gongs 25 M

L'ensemble du projet représente environ 21 000 € dont 15 000 € pris en charge par la FFTir.



Les 8 postes 25 M seront installés en permanence, donc interdiction absolue de tirer aux calibres 44 Mag ou plus !

X. LECTURE PAR LE PRÉSIDENT ET MISE AUX VOIX DE LA TROISIEME RESOLUTION.

3^{EME} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale **Approuve** le budget prévisionnel de l'année sportive 2022/2023, tel qu'il lui a été présenté, **Autorise** le comité directeur à opérer, si nécessaire et dans la limite des crédits votés, les transferts budgétaires ou les modifications d'affectation imposées par le fonctionnement administratif ou technique de la STEL.

- Vote contre 0
- Abstention 0
- Vote Pour Cette motion est adoptée à l'**unanimité**.

XI. QUESTIONS DIVERSES

La parole est donnée aux membres de l'Assemblée Générale.

- Le Président informe les personnes présentes de l'accord entre la FFTir et la STEL pour l'équipement en gongs du 50 M FSA et 8 postes de gongs 25 M, en remplacement de nos gongs « tombants », afin de permettre de tirer le CDF TAR les 20-21-22/07/2022 dans les meilleures conditions. **Ceci interdira absolument l'usage de calibre 44 Mag, 460, 500 SW sur ces gongs**
- Pour préparer au mieux la ciblerie 25 M pour le CDF TAR, nous allons réviser les mécanismes (qui ont quand même 25 ans) et remplacer l'ensemble du câblage de commande qui est défaillant. Les travaux se feront au printemps avant les compétitions d'été.

LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA STEL

SE TIENDRA, EN PRINCIPE, LE DIMANCHE 29 OCTOBRE 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire 2021-2022 close.

Le Président invite l'ensemble des membres présents à partager un verre de l'amitié et un repas dans la bonne humeur et la convivialité.

La séance est levée à 11h__.

Secrétaire de Séance



Le Président

M. Jacques MENGIS

